

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **27/03/2023**

Date d'affichage : **28/03/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Danielle CERTIER - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Isabelle BRUSSAT - Christelle DUVERNET - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Elisabeth CAILLAT	à	Audrey TROIN (jusqu'à la Q17)
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRETARE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a proposé aux communes de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de leur schéma communal pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Les communes de Cogolin, Gassin, Grimaud,

N° 2023/04/04-14

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE SCHEMAS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

N° 2023/04/04-14

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE SCHEMAS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Plan de la Tour, Rayol-Canadel, La Garde-Freinet, La Mole et Saint-Tropez ont répondu favorablement.

Les principaux objectifs sont :

- Fournir une expertise technique et stratégique lors de l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie et lors de la programmation de travaux pluriannuelle,
- Fournir une expertise réglementaire et juridique aux communes.

Le groupement de commande comprend deux types de prestations intellectuelles :

- La mise à jour et l'adaptation du modèle hydraulique du réseau de production et de distribution d'eau de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.
Ce modèle permet de faire des simulations de fonctionnement pour des études d'implantation de nouveaux poteaux d'incendie. Il est également prévu d'inclure dans ce marché les études hydrauliques permettant de mettre en conformité les zones non couvertes par la DECI des différentes communes. Cette assistance technique de la part de la CCGST est en particulier une aide importante à la décision des services urbanistes des communes pour l'instruction des dossiers de permis de construire.
- La réalisation du schéma communal de la DECI, portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation ou la mise à jour des arrêtés DECI et pour la réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie (à l'exception des études hydrauliques de mise en conformité).

Cela implique la signature pour ses membres d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant le coordonnateur (communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez) ayant en charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Le groupement de commande est constitué afin de passer conjointement un marché, selon les dispositions prévues par les articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique.

Le projet de convention annexé à la présente délibération définit les règles de fonctionnement du groupement.

La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, en qualité de maître d'ouvrage, est désignée comme coordonnateur du groupement,

N° 2023/04/04-14

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE SCHEMAS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

et est chargée à ce titre de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Chaque membre du groupement suit, pour son propre compte, l'exécution du contrat pour la partie qui le concerne et assure le paiement des prestations correspondantes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma hydraulique et de schémas communaux de la défense extérieure contre l'incendie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article de l'ordonnance n° 2015-099 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire du 13 mars 2023,

Après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas de défense extérieure contre l'incendie ainsi que la désignation de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez comme coordonnateur du groupement de commande,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter sur cette opération les subventions d'investissement aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de tout autre partenaire financier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

La première adjointe,



Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD